



COMMUNIQUE DU 19 FEVRIER 2010

VACCINATION A H1N1v VERSUS COTATION CS

L'UNION COLLEGIALE se félicite d'être toujours restée fidèle à ses prises de position responsables depuis juin 2009 malgré les nombreuses critiques et menaces venant de toutes parts qui ont pesé sur elle.

L'UNION COLLEGIALE trouve rassurant la faillite d'une conception militaire de la santé publique. Cette démonstration a coûté la bagatelle de 400 euros par personne vaccinée, avec un objectif atteint à 8 % : un record d'inefficacité.

La politisation d'un problème de santé publique a principalement permis de porter le débat sur le libre choix thérapeutique.

Ce libre choix, qui s'est pleinement exprimé à cette occasion, ne pourra plus jamais être remis en question sous peine de sanction politique.

Il est regrettable que l'ordre des médecins et quelques syndicats médicaux volent encore au secours de Mme BACHELOT, même si l'on en devine les raisons.

La gestion BACHELOT de la crise, s'appuyant sur « le discours terroriste de l'OMS » (dixit le Pr GENTILINI), a eu au moins l'avantage d'aboutir finalement à nos préconisations.

Un petit calcul morbide : 291 décès pour les 92 % de la population non vaccinée, cela fait 25 décès d'évités pour les 8 % de la population vaccinée ... si on se limite aux 45 décès sans pathologie associée au lieu des 291 et que l'on prenne le taux admis de protection vaccinale de 70 %, les 2,5 milliards d'euros auront réussi à éviter 3 décès !

Pour mémoire, la cotation de la consultation des spécialistes en médecine générale en CS coûterait 250 millions d'euros par an ; les 2,5 milliards d'euros représentent donc 10 ans de consultations en CS.

Dr Meyer SABBAH
PRESIDENT DE L'UNION COLLEGIALE
06 12 55 29 63